

Mardi, le 9 juin 2026

Plaintes sur les dysfonctionnements à la Coopérative Village Cloverdale

(Anonyme)

Objet : Dépôt d'une plainte à la SHQ [REDACTED] art. 53, 54

art. 53, 54

Nous, [REDACTED] observons avec impuissance, au sein de notre coopérative, des actions, des agissementsqui ne visent qu'à la rendre moins viable et surtout moins productrice et donc moins prospère. Les démarches internes n'ont pas permis de régler le problème. Nous avons signé même un contrat d'accompagnement avec notre fédération « FCHQ : Fédération de l'Habitation Coopérative du Québec », [REDACTED], mais la situation n'a fait que s'empirer et notre insatisfaction est au maximum et nécessite votre concours.

art. 53, 54

Nous vous informons que la FCHQ vient de se voir refuser la présidence de l'assemblée générale en vue, pour le simple fait qu'elle venait de leur signifier que la cooptation que le CA a faite relevait de l'illégalité. Nous en reviendrons dans les lignes qui suivent.

Mesdames /Messieurs,

La crise que nous traversons est vieille. Mais elle a éclaté il y a bientôt plus de trois (3) ans. On ne passerait pas aussi sous silence [REDACTED]

art. 53, 54

[REDACTED] la transparence au niveau de l'attribution des logements, le suivi rigoureux des règles de gestion, la non disponibilité des contrats du personnel et de leurs avenants, [REDACTED] pour n'en citer que celles- là.

art. 53, 54

Mesdames, Messieurs,

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

art. 53, 54

Voici le pourquoi de nos inquiétudes pour la coopérative Village Cloverdale : **art. 53, 54**

1. Communautarisation des instances dirigeantes de la coopérative : [REDACTED]

2. Embauche [REDACTED] dans des postes incompatibles créant ainsi des sources de conflits d'intérêts évidents : **art. 53, 54**

- [REDACTED]
- [REDACTED]

3. Budget d'entretien des immeubles très minime par rapport au budget « salaire du personnel ». Rémunérez [REDACTED] sous-entend leur donner des faveurs, surtout pécuniaires et cela n'inquiète pas le CA. [REDACTED]

art. 53, 54

4. [REDACTED]

[REDACTED] A un mois de l'AGA, **LE COOPTAGE EST UNE DÉCISION QUESTIONNABLE** et pour un poste qui n'a pas été comblé lors de la dernière Assemblée générale la cooptation devient illégale, nulle et de nul effet. La fédération a tenu à le leur signifier mais sans succès. La réponse qui leur a été donnée, c'est qu'ils n'ont plus confiance en elle et que la présidence de l'Assemblée à venir leur avait été retirée.

5. Blocage du fonctionnement de certains comités : comité d'élection, comité de sélection et d'accueil, comité site internet...bloquant ainsi la participation effective des membres.

6. Recommandations de la fédération relative à la régie interne non suivies : Renforcement du pouvoir du comité d'élection en introduisant des nouveaux critères qui éliminent davantage les candidats en violation des articles 81 & 82 de la Loi sur les coopératives. [REDACTED]

art. 53, 54

7. [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

art. 53, 54

8. Opposition [REDACTED] à toute proposition d'amélioration notamment de celles issues de la retraite du 18 mai 2024 pour des mobiles que [REDACTED] sait dont le plan d'action, la non-utilisation de chèques manuels pour toutes les opérations de transactions de la coopérative y compris la gestion de la petite caisse, le changement du type d'énergie de chauffage, etc.

9. Manque de transparence dans l'attribution des logements ainsi que les transferts.

art. 53, 54

Changement [REDACTED] des règles d'attribution des logements aux nouveaux, [REDACTED] à savoir rendre caduc les demandes de logement après 6 mois. Ce qui viole le principe du 1er venu, 1er servi. [REDACTED]

[REDACTED] Par ailleurs, les anciens candidats payent doublement les frais d'étude de dossier.

art. 53, 54

Vous aurez remarqué que même non exhaustives, les inquiétudes ci hautes énoncées sont nombreuses et lourdes d'impacts négatifs.

Nous recourons ainsi à votre autorité pour vous demander de nous venir en aide afin que les habitants des 865 appartements ne perdent pas le toit.

art. 53, 54

[REDACTED] **ayant constaté ces manquements et souhaitant garder l'anonymat pour l'instant**

[REDACTED]

art. 53, 54

(Plainte transmise via courriel)

De : [Mercedes Jean-Louis](#)
A : [Neil Dossou](#); [Richimon Ano](#)
Cc : [Mauricio Guerrero](#); [Corinne Pomarez](#)
Objet : TR: Demande d'autorisation de participation à l'AGA de l'organisme 3574 Village cloverdale
Date : 10 juin 2026 12:57:13
Pièces jointes : [image002.jpg](#)
[image003.jpg](#)

Bonjour à tous les deux,

Pascal a approuvé le déplacement de ce week-end pour l'AGA de Cloverdale.

Je vous laisse faire le suivi avec Mauricio afin qu'il soit dans le tableau de déplacement à faire approuver par Annie.

Bon après-midi,

Mercedes Jean-Louis

Directrice

Direction de l'habitation sociale – Ouest et Sud du Québec

logos_signature



De : Pascal Castonguay <pascal.castonguay@shq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 juin 2026 09:30

À : Mercedes Jean-Louis <Mercedes.Jean-Louis@shq.gouv.qc.ca>

Cc : Gabrielle Martineau <gabrielle.martineau@shq.gouv.qc.ca>; Mélanie Lagacé <melanie.lagace@shq.gouv.qc.ca>; Mauricio Guerrero <Mauricio.Guerrero@shq.gouv.qc.ca>; Annie Durand <annie.durand@shq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demande d'autorisation de participation à l'AGA de l'organisme 3574 Village cloverdale

Bonjour Mercedes,
Vous avez mon approbation,
Merci et bonne journée

Pascal Castonguay, ing., PMP, MBA

Directeur général

Direction générale de l'habitation sociale et du soutien opérationnel des programmes

Société d'habitation du Québec

Édifice Marie-Guyart

Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 3^e étage

1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau

Québec (Québec) G1R 5E7

pascal.castonguay@shq.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 643-4035, poste 31054

Sans frais : 1 800 463-4315



Afin d'assurer la conformité aux obligations légales en matière de transparence, vous devez être inscrits au Registre des lobbyistes du Québec avant de communiquer avec la Société d'habitation du Québec pour discuter d'un projet immobilier.

De : Mercedes Jean-Louis <Mercedes.Jean-Louis@shq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 9 juin 2026 16:22

À : Pascal Castonguay <pascal.castonguay@shq.gouv.qc.ca>

Cc : Gabrielle Martineau <gabrielle.martineau@shq.gouv.qc.ca>; Mélanie Lagacé <melanie.lagace@shq.gouv.qc.ca>; Mauricio Guerrero <Mauricio.Guerrero@shq.gouv.qc.ca>; Annie Durand <annie.durand@shq.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Demande d'autorisation de participation à l'AGA de l'organisme 3574 Village cloverdale

Bonjour Pascal,

Nous avons été informés d'enjeu de gouvernance au sein de la Coopérative Cloverdale à Montréal. Une AGA aura lieu ce samedi et afin de mieux prendre le pouls de la situation et de voir de quelle façon nous pouvons les accompagner, il serait pertinent qu'un CEG et le chef d'équipe soient présents. Considérant que le déplacement requiert du temps supplémentaire et le court délai, est-ce possible d'obtenir ton autorisation. Nous ajouterons ce déplacement dans le tableau.

Bonne fin de journée,

Mercedes Jean-Louis

Directrice

Direction de l'habitation sociale – Ouest et Sud du Québec

logos_signature



De : Neil Dossou <neil.dossou@shq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 9 juin 2026 13:24

À : Mercedes Jean-Louis <Mercedes.Jean-Louis@shq.gouv.qc.ca>

Cc : Richimon Ano <Richimon.Ano@shq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demande d'autorisation de participation à l'AGA de l'organisme 3574 Village cloverdale

Bonjour Mercedes,

En appui à ma demande de déplacement ci-dessous, tu trouveras en pièces jointes la plainte que [REDACTED] que Richimon et moi avons rencontré hier via Teams, viennent de déposer au bureau des plaintes.

art. 53, 54

Merci et bonne journée !

Neil Dossou

Conseiller en gestion

Direction de l'habitation sociale – ouest et sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17^e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33019

Sans frais : 1 800 463-4315



De : Neil Dossou

Envoyé : 9 juin 2026 11:38

À : Mercedes Jean-Louis <Mercedes.Jean-Louis@shq.gouv.qc.ca>

Cc : Richimon Ano <Richimon.Ano@shq.gouv.qc.ca>

Objet : Demande d'autorisation de participation à l'AGA de l'organisme 3574 Village cloverdale

Importance : Haute

Bonjour Mercedes,

art. 53, 54

Par le présent, je voudrais t'informer que Richimon et moi avons rencontré en fin de journée d'hier, [REDACTED] de l'organisme 3574 C.H. Village Cloverdale.

Considérant la gravité des allégations de ces derniers, notamment la gestion de l'organisme [REDACTED] et ce, depuis plusieurs années, [REDACTED]

art. 53, 54 (17 au total), [REDACTED]

[REDACTED] à toute proposition de redressement de la situation physique et financière des projets de la coopérative, etc.

Considérant les plaintes [REDACTED] reçues à la SHQ

art. 53, 54 [REDACTED]

Considérant les défauts à la convention d'exploitation de plusieurs projets administrés par cette coopérative issus de leur analyse par le CEG;

art. 53, 54 Considérant [REDACTED] face aux relances des institutions financières, de la DSFP et de la DHSOSQ aux fins de la fermeture des marges de crédits à la réalisation des ACL 05478; ACL 05438 et ACL 05313, générant d'importants intérêts compromettant la viabilité financière de ces projets;

art. 53, 54 Considérant l'importance des frais d'avocats dus notamment aux [REDACTED]

Considérant la précarité de la situation financière de certains projets sous gestion de

cet organisme Vs les besoins en travaux majeurs urgents;
Considérant l'impossibilité de pouvoir rencontrer le CA au complet depuis environ trois ans, malgré les multiples demandes et relances de la SHQ;
Ayant eu hier l'information de la tenue d'une Assemblée générale annuelle (AGA) le samedi 13 juin 2026 et considérant la demande formelle [REDACTED] art. 53, 54
rencontrés hier relativement à la présence effective de la SHQ à cette assemblée ;
En attendant la vérification de l'organisme par la DV;

Je voudrais solliciter l'autorisation relative au déplacement de Richimon pour me représenter à cette AGA devant se tenir le samedi 13 juin 2026.

Je demeure disponible si des informations complémentaires sont requises ou pour te rencontrer.

Merci bien.

Bonne journée !

Neil Dossou

Conseiller en gestion

Direction de l'habitation sociale – ouest et sud du Québec

Société d'habitation du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 17^e étage

Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 873-8775, poste 33019

Sans frais : 1 800 463-4315

